

## Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA**, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4010231	13005459 13005811	20054480 20068731	Pantalon homme de haute visibilité

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200773 Luminex C50	HV-orange	60% coton / 40% polyester

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200135 200225 ou 200821	bugatti-royal anthracite	65% PES / 35% CO 97% PA / 3% EL ou 60%CO/40%PES

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	9910	argenté	Tissu 70mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées  
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,  
EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (classe 1),

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N°  
ZH605 164610 ou ZH605 170259, valable jusqu'au 21.01.2025/29.07.2025,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich  
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

**Lieu et date :**

**ALBIRO SA**

Sumiswald, le 26.04.23



Lukas Loosli  
Direction



Karin Spahr  
Technicien du vêtement